

Photo René Hoff

Divers instruments prohibés ont été utilisés pour la capture des espèces : des filets japonais, des pièges à filet rabattant ou encore des cages détenant des espèces protégées.

Interrogé sur place par les agents de l'ONCFS, Monsieur Dario AUBIN a reconnu que l'ensemble des engins trouvés sur le site ainsi que les appelants lui appartenaient.

Lors de son audition Monsieur AUBIN a reconnu avoir capturé des oiseaux en octobre, en novembre 2008 et en mars et avril 2009. Il a reconnu avoir capturé des chardonnerets élégants, des bouvreuils pivoines, des pinsons des arbres, des fauvettes à tête noire, un accenteur mouchet, un rossignol et une gorge bleue. Il a également reconnu qu'il disposait de *« nombreuses volières »,* qu'il faisait de l'élevage, qu'il échangeait certains oiseaux et qu'il lui arrivait *« **exceptionnellement d'en vendre** » !*

L'affaire est passée devant le Tribunal Correctionnel d'Amiens le 13 août 2009, Picardie Nature et notre fédération France Nature Environnement étaient parties civiles.

Le Tribunal a reconnu Monsieur AUBIN coupable des faits et a prononcé à son encontre une peine de trois mois de prison avec sursis simple. Il l'a également condamné à payer une amende de 3.000 € ainsi que deux amendes de 500 € pour les contraventions de cinquième classe. En outre, le Tribunal a ordonné la publication du Jugement dans les revues *Oiseau Passion* et *Revue Nationale de la Chasse*, ainsi que la confiscation des scellés et du véhicule.

Picardie Nature et France Nature Environnement ont été reçues en leur constitution de partie civile, le Tribunal a condamné Monsieur Dario AUBIN au paiement de 4.480 € au titre des dommages et intérêts à chacune des deux associations ainsi que 350 € au titre de l'article 475-1 du Code de procédure pénale.

Cette décision est très satisfaisante. Malheureusement cette affaire met en évidence l'importance des moyens mis en œuvre par cette personne d'origine belge et la persistance d'un trafic de passereaux certainement rentable. Un coup de chapeau aux gardes de la brigade de la Somme de l'ONCFS pour leur travail de surveillance indispensable pour « coincer » ce genre de trafiquant.

Décharge à ciel ouvert à Essômes-sur-Marne : la société HUMTERTRANS mise en demeure

Par Yves MAQUINGHEN

Picardie Nature avait été alerté par des riverains de la commune d'Essômes-sur-Marne (02) que la société HUMTERTRANS, société de transport, entreprendrait des activités de stockage et incinération au lieudit du "Bois de la Marette", sans autorisation au titre des ICPE et dans des conditions d'insécurité laissant craindre le pire sur le risque de pollution. En effet, le site ressemble à une énorme décharge sauvage où se côtoient des déchets tels que des déchets électroménager, encombrants, plastiques, déchets urbains, le tout en grande quantité et incinéré de manière incontrôlée, même des bouteilles de gaz se trouvaient au milieux des feux!



Picardie Nature a donc informé les autorités compétentes et les associations locales afin que les activités de cette société cessent au plus vite.



Suite à une visite des services de la DREAL, la société HUMTERTRANS a été mise en demeure de régulariser sa situation et de suspendre ses activités. Les associations locales, rejoint par Picardie Nature, ont déposé plainte et une enquête est en cours, confiée à la brigade de gendarmerie de Château-Thierry.

Cette affaire souligne la légèreté de la mairie d'Essômes-sur-Marnes quant au suivi de la police environnementale. La mairie aurait mis en place un arrêté d'autorisation d'incinération d'encombrant suite aux récentes inondations, pratique pour le moins moyenne-âgeuse ayant entrainée des abus, alors qu'il existe une déchetterie intercommunale à Château-Thierry.

Picardie Nature restera des plus vigilantes sur cette affaire, afin que toutes les responsabilités soient identifiées. Nous déplorons cependant que cette affaire n'en soit qu'une de plus dans un département des plus laxistes en ce qui concerne la gestion des déchets...

Mobilisation générale pour le centre de sauvegarde

par Sylvain Bourg

Les 28 et 29 août ainsi que les 04 et 05 septembre 2009 le centre de sauvegarde de la faune situé à Caix a reçu l'aide de tous les volontaires (salariés de l'association et bénévoles) pour l'avancée des travaux.

C'est dans une ambiance conviviale (et ensoleillée) que les 14 volontaires se sont retrouvés le 28 août dernier. Au programme de cette journée : pose de grillages, soubassements de la grande volière.

La priorité était d'accélérer la mise en œuvre de volières de réadaptation ; l'aide apportée les jours suivants a également permis de dégager le chemin d'accès ou de mettre en place les clôtures. Pour finir, des filets des volières devraient être posés courant septembre ; les grands oiseaux pourront ainsi y être accueillis pour la dernière étape avant de leur relâcher.



Vous pouvez participer !

Les journées chantier sont ouvertes à tous, que vous soyez fin bricoleur ou simplement motivé. Nous vous accueillons et assurons l'encadrement technique de ces journées (tous les jours de la semaine et deux samedis par mois) dans une ambiance conviviale. N'hésitez pas à vous faire connaître : stephane.soyez@picardie-nature.org

Réservation obligatoire auprès de Stéphane Soyez au 06.88.12.92.68
